



Extrait
du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 décembre 2023

Conseillers communautaires en exercice : 84 Nombre de conseillers présents : 54 Mandats de procuration : 12 Votants : 66	L'an deux mil vingt-trois, le lundi onze décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle du centre culturel François Mitterrand sise 7 rue Marceau à Tergnier, conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Dominique IGNASZAK, Président, adressée aux délégués des communes le quatre décembre deux mille vingt-trois.
	Secrétaire de séance : Françoise FELBACQ

Présidence : Dominique IGNASZAK

Etaients présents : René PÂRIS (**ABBECOURT**) ; Marc LEGARD (**ACHERY**) ; Julie MARLIERE (**ANDELAIN**) ; Michel BABILOTTE (**AUTREVILLE**) ; Jackie GOARIN, Joelle SKOCZ, Bruno GRADELET (**BEAUTOR**) ; Alain SERVAIS (**BETHANCOURT EN VAUX**) ; Jack GUILLAUCOURT (**BRIE**) ; Philippe TURQUIN (**CAILLOUEL CREPIGNY**) ; Sylvain LEWANDOWSKI (**CAUMONT**) ; Bruno COCU, Sokun Méaly RATH (**CHARMES**) ; Emmanuel LIEVIN, David TELATYNSKI, Mario LIRUSSI, Yves VALLERAND, Catherine LEFEVRE (**CHAUNY**) ; Arnaud COQUISART (**COMMENCHON**) ; Monique LAVAL (**COURBES**) ; Gérard DESCHUTTER (**DANIZY**) ; Christophe LEJEUNE (**FOURDRAIN**) ; Francis BABILOTTE (**FRIERES FAILLOUEL**) ; Joël PESTEL (**GUIVRY**) ; Marie-Noëlle VILAIN (**LA FERRE**) ; Jean-Marie CHOMBART (**LA NEUVILLE EN BEINE**) ; Serge MANGIN (**LIEZ**) ; Luc DEGONVILLE (**MANICAMP**) ; Sabine HOUZE (**MAREST-DAMPCOURT**) ; Antoine DE ABREU (**MENNESSIS**) ; Jean-Jacques PIERRONT (**MONCEAU-LES-LEUPS**) ; Bruno FREMAUX (**NEUFLIEUX**) ; Patricia GOETZ (**OGNES**) ; Dominique TYBERGHEIN (**PIERREMANDE**) ; Nicole ALLART (**ROGECOURT**) ; Frédéric MATHIEU (**SAINT-GOBAIN**) ; Jean-Claude DEBONNE (**SAINT NICOLAS AUX BOIS**) ; Pascal DEMONT (**SERVAIS**) ; Bernard PEZET (**SINCENY**) ; Michel CARREAU, Aurélien GALL, Olivier QUINA, Loïc VIEVILLE, Fortunato BIANCHINI, Maryse GLADIEUX, Jean-Éric HAURIEZ, Bernard BRONCHAIN, Alain LAMOTTE (**TERGNIER**) ; Laurent PENE (**TRAVECY**) ; Sylvie LELONG (**UGNY LE GAY**) ; Loïc CHALA (**VILLEQUIER-AUMONT**) ; Jean FAREZ, Françoise FELBACQ (**VIRY-NOUREUIL**).

Absents ayant donné mandat de procuration : Patrick DEDUN (**BICHANCOURT**) à Bernard PEZET (**SINCENY**) ; Josiane GUFFROY à Catherine LEFEVRE, Sylvia AGATI à David TELATYNSKI, Maryse GREHAN à Dominique IGNASZAK (**CHAUNY**) ; Jean-Paul DUFOUR (**CONDREN**) à Aurélien GALL (**TERGNIER**) ; Maurice THUET à Marie-Noëlle VILAIN (**LA FERRE**) ; Fabienne BLIAUX à Frédéric MATHIEU (**SAINT-GOBAIN**) ; Annie VASSET à Bernard BRONCHAIN (**TERGNIER**) ; Sylvie RAGEL à Maryse GLADIEUX, Natacha MUNOZ à Loïc VIEVILLE, Stéphanie MULLER à Michel CARREAU, Mélanie GALL-BERDAL à Fortunato BIANCHINI (**TERGNIER**).

Etaients absents : Joël DUHENOY (**AMIGNY- ROUY**) ; Bernard LEMIRE (**ANGUILCOURT LE SART**) excusé ; Christian GAMBART (**BEAUMONT EN BEINE**) ; Philippe MARTEAU (**BERTAUCOURT EPOURDON**) excusé ; Francis HEREDIA, José BEAURAIN (**CHAUNY**) ; Catherine LETRILLARD, Alban DELFORGE, Stéphanie OCTOBON (**CHAUNY**) excusés ; Bernard MAHU (**DEUILLET**) ; Michel DEGOUY (**FRESSANCOURT**) excusé ; Michel BOULANGER (**LA FERRE**) ; Béatrice BLANCHARD (**MAYOT**) excusée ; Jérôme GERVAIS (**QUIERZY**) ; Anne-Laure GOETZ, Abdelouahab ZARAA, Marlène PICHELIN (**TERGNIER**) ; Bernard VANACKER (**VERSIGNY**) excusé.

Assistaient également à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - M. FOUCHER Fabrice, Directeur
 -M. BOUTILLY Thierry, Directeur des Services Techniques
 -Mme MARTIN Isabelle, Rédacteur principal 1^{ère} classe



Délibération n°2023-170

17 – PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA CACTLF - APPROBATION

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte met en place des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Par déclinaison, l'article L.229-26 du code de l'environnement précise que les EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus d'élaborer un PCAET. La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère faisant partie de ces collectivités visées par la loi, elle a prescrit le lancement de la démarche d'élaboration par délibération le 5 février 2018.

La phase 1 a débuté dès 2018. La phase 2 a quant à elle été menée sur 2019-2020.

La Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère a contractualisé avec le bureau d'études VIZEA, spécialiste dans ce domaine, pour l'accompagner dans la mobilisation et la construction du PCAET.

Le projet de programme d'actions est structuré sur 5 axes stratégiques et décliné en 27 actions. Sa co-construction est issue des priorités et propositions d'actions identifiées au cours des différents temps de concertation.

L'année 2020 a été ponctuée par la pandémie, les différents confinements, les élections municipales et l'installation du nouveau conseil communautaire.

Plusieurs réunions ont été organisées à destination des nouveaux élus pour exposer les enjeux du PCAET, échanger sur le diagnostic, avant de préparer la stratégie. La multitude d'acteurs et le contexte sanitaire n'ont pas été propices aux réels échanges sur ces thématiques hautement importantes.

Le projet de PCAET, soumis à l'évaluation environnementale en application de l'article R 122-17 du Code de l'environnement, a été transmis le 9 août 2022 pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional, et le 28 novembre 2022 à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

La Mission Régionale d'Autorité environnementale des Hauts-de-France devait rendre son avis pour le 28 février 2023, après 3 mois de saisine. Après relance, un courrier a été remis le 7 mars 2023 précisant qu'aucun avis ne sera apporté de la part de l'autorité environnementale.

Le Préfet de Région des Hauts-de-France a rendu son avis le 8 septembre 2022. Le Président du Conseil Régional des Hauts-de-France a rendu son avis le 27 octobre 2022.

Les avis réceptionnés ont été pris en compte dans le mémoire en réponse aux avis.

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.229-25 à L.229-26,



Vu la délibération du conseil communautaire n°2018-020 du 5 février 2018 décidant d'engager la communauté d'agglomération dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
Vu l'avis favorable des commissions spécialisées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

-d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2030 de la Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, qui comprend les pièces suivantes :

- Le diagnostic territorial
- La stratégie territoriale
- L'évaluation environnementale stratégique
- État Initial de l'environnement
- Le programme d'actions
- Le rapport bilan carbone
- La synthèse du PCAET
- Les différents avis (DREAL/Autorité Environnementale/Conseil Régional)
- Le mémoire de réponse aux avis ;

-d'autoriser Monsieur le Président à signer dans le cadre des démarches afférentes, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

-de poursuivre l'animation territoriale autour du Plan Climat Air Energie Territorial afin de créer une dynamique partagée des questions Climat-Air- Energie, et de veiller à la mise en œuvre des actions par la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et l'ensemble des acteurs du territoire ;

-le lancement de la consultation publique conformément à l'article L.123-19 du code de l'environnement. Cette procédure par voie électronique est organisée afin de recueillir les observations du public sur le projet de PCAET de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère. La participation du public sera ouverte par voie électronique pendant 30 jours consécutifs, soit du lundi 8 janvier au mardi 6 février 2024.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Affiché le 13/12/2023

Le Président,
Dominique IGNASZAK

La Secrétaire de séance,
Françoise FELBACQ